

Conseil d'administration

du 05/05/2004

IV-Election

IV – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Conformément aux textes et aux articles 20 et 21 des statuts de l'Institution, il est créé une Commission d'Appel d'Offres qui est constituée :

- du Président de l'Institution,
- de deux membres titulaires,
- de deux membres suppléants,
- de toute personne qualifiée prévue par le Code des Marchés Publics.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets pour désigner les deux membres titulaires et les deux membres suppléants.

1) Élection des deux Membres Titulaires :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Monsieur Jean THOMAS : 11 voix
Monsieur Marcel HAMEL : 11 voix.

Monsieur Jean THOMAS et Monsieur Marcel HAMEL sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

.../...

2) Élection des deux **Membres Suppléants** :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Monsieur Charles MOREAU : 11 voix
 Madame Yvette ANNEE : 11 voix.

Monsieur Charles MOREAU et Madame Yvette ANNEE sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE